

## Comprendre la Rente Protection du capital Manuvie<sup>MC</sup>



La rente viagère est une composante importante d'un plan de retraite car elle procure un revenu garanti la vie durant, quelle que soit l'évolution des marchés ou des taux d'intérêt. Elle permet d'éliminer l'incertitude liée aux placements destinés à produire un revenu.

### COMMENT FONCTIONNE LA RENTE VIAGÈRE?

En contrepartie d'un dépôt forfaitaire, un assureur verse régulièrement à un épargnant un revenu garanti composé d'intérêts et de capital. Les arrérages sont versés la vie durant d'une personne, dans le cas de la rente viagère sur une tête, ou de deux personnes, dans le cas de la rente viagère réversible.

Certains épargnants croient qu'ils mettent leur capital à risque en souscrivant une rente. S'ils décédaient prématurément, la succession pourrait perdre le solde impayé du capital. La Rente Protection du capital Manuvie<sup>MC</sup> est une solution de revenu garanti à intégrer à votre plan de retraite qui vous procure la tranquillité d'esprit : advenant votre décès prématuré, tout solde impayé du capital\* sera versé à vos bénéficiaires sous

la forme d'un paiement unique. Dans le cas d'une Rente Protection du capital réversible, les bénéficiaires recevront le solde impayé du capital au décès du dernier rentier survivant.

### IMPOSITION ET EFFICIENCE FISCALE

La Rente Protection du capital Manuvie<sup>MC</sup> est offerte dans le cadre de contrats enregistrés ou non enregistrés. Les rentes souscrites au moyen de fonds provenant d'un REER, d'un REER immobilisé, d'un CRI, d'un FERR, d'un FRV, d'un FRRI, d'un FRVR, d'un FRRP, d'un RRE ou d'un régime de retraite sont enregistrées. Les sommes versées au titre d'une rente enregistrée sont imposables entre les mains du titulaire au cours de l'année où les versements sont effectués. De plus, tout capital versé au décès est imposable.

\* Montant du placement initial moins les arrérages déjà versés.

Dans le cas d'une Rente Protection du capital Manuvie<sup>MC</sup> souscrite au moyen de fonds non enregistrés, le revenu peut être imposé selon la formule prescrite ou non prescrite. Le revenu tiré d'une rente prescrite peut être avantageux sur le plan fiscal, voire même libre d'impôt à un âge avancé. C'est possible car, aux fins de l'impôt, les arrérages peuvent être considérés comme un remboursement de capital. De plus, si le rentier décède prématurément et qu'un capital-décès doit être versé, il ne sera pas imposable.

### Exemples d'arrérages avant impôt pour la Rente Protection du capital Manuvie<sup>MC</sup>, en fonction d'un dépôt de 100 000 \$

Âge à la souscription	Homme**		Femme**	
	%	\$	%	\$
65	5,6	465,39	5,3	439,43
70	6,2	513,34	5,8	481,10
75	6,9	574,02	6,4	531,56
80	7,7	644,34	7,1	587,61

\*\* Arrérages au 4 juin 2012. Rente sur une tête non enregistrée, versements mensuels débutant un mois après la souscription. Ces exemples sont fournis à titre indicatif seulement.

Âge à la souscription de la Rente Protection du capital Manuvie

- Fonds enregistrés/Caisse de retraite : 16 (18 au Québec) à 90 ans
- Fonds non enregistrés : 16 (18 au Québec) à 97 ans

## REPORT DU REVENU ET PÉRIODICITÉ DES ARRÉRAGES

La Rente Protection du capital Manuvie<sup>MC</sup> permet au besoin le report des versements du revenu. À la souscription, vous pouvez immobiliser un revenu garanti dont le versement peut être reporté jusqu'à 15 ans (certaines conditions pourraient s'appliquer). Les arrérages peuvent être versés mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, sous réserve des minimums prescrits.

La Rente Protection du capital Manuvie<sup>MC</sup> :

- Procure un revenu viager garanti, assurant à l'épargnant qu'il n'épuisera pas son capital-retraite
- Réduit au minimum l'imposition du revenu de placement
- Offre une protection optionnelle pour le conjoint
- Protège le capital et donne l'assurance que l'argent placé reviendra sous forme de revenu ou de legs

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE COMPLÉMENTAIRES

Si vous voulez en apprendre davantage sur la Rente Protection du capital Manuvie<sup>MC</sup>, demandez les documents suivants à votre conseiller :

#### Rentes – Revenu fiscalement avantageux et protection du capital (MK2124)

Il s'agit d'une étude de cas qui présente la Rente Protection du capital Manuvie<sup>MC</sup> intégrée à un plan de retraite.

#### Rentes prescrites : Revenu de retraite garanti et fiscalement avantageux (MK2077)

Il s'agit d'une étude de cas qui explique l'imposition de la rente prescrite et les avantages que celle-ci procure aux épargnants.

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER OU VISITEZ  
MANUVIE.CA/INVESTISSEMENTS**



**Investissements Manuvie**

Pour votre avenir<sup>MC</sup>

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur de toutes les rentes Manuvie. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir », les quatre cubes et les mots « Solide, Fiable, Sûre, Avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.